

## Compte rendu de séance Séance du 26 Février 2018

L' an 2018 et le 26 Février à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

**Présents** : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BÉCHU Séverine, DENIS Nathalie, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, LEBERT Eric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CHARLAND Béatrice à M. GROHAR Jean-Michel, PERNIER Ninfa à Mme LEFEUVRE Evelyne, M. DECAUDIN Hubert à M. DEVIN Didier

Absent(s) : Mme BENOÎT Ludivine, M. STRANART Thomas

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 19/02/2018

**Date d'affichage** : 19/02/2018

### Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture  
le : 28 février 2018

et publication ou notification  
du : 28 février 2018

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme VOUETTE Isabelle

### Objet(s) des délibérations

#### SOMMAIRE

BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DRESSE PAR MONSIEUR LECOMTE ÉRIC, TRESORIER - D2018007  
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (M49) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 - D2018008  
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT (M49) - D2018009  
BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (M49) : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE L'EXERCICE 2018 - D2018010  
BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DRESSE PAR MONSIEUR LECOMTE ÉRIC, TRESORIER - D2018011  
BUDGET COMMUNAL (M14) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 - D2018012  
BUDGET COMMUNAL (M14) : AFFECTATION DU RESULTAT - D2018013  
BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2018 : DISPOSITIONS DIVERSES - D2018014  
BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2018 : EXAMEN ET VOTE - D2018015  
VENTE DE TERRAIN A LA CC4V - D2018016  
PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES - D2018017

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DRESSE PAR MONSIEUR LECOMTE ÉRIC, TRESORIER réf : D2018007**

Le Conseil municipal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Après s'être fait présenter le budget primitif et unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
  - Après s'être assuré que le Trésorier public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur LECOMTE Éric Trésorier, pour l'année 2017,
7. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017,
  8. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  9. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
  10. après avoir entendu l'exposé de Monsieur LECOMTE Éric, Trésorier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- adopte le compte de gestion du Service de l'Eau (M.49) de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2017.

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (M49) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 réf : D2018008**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après étude par la Commission des Finances, et des budgets

Après présentation des différents comptes et résultats,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire, Président du Service des Eaux, doit quitter la séance et être remplacé,

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur THOMAS Georges, doyen de l'Assemblée, le conseil municipal :

- décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, le compte administratif arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
<i>compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	107 371.15	7 241.71		7 241.71	107 371.15
opérations de l'exercice	125 738.43	162 578.50	113 505.81	53 441.71	239 244.24	216 020.21
<b>Totaux</b>	<b>125 738.43</b>	<b>269 949.65</b>	<b>120 747.52</b>	<b>53 441.71</b>	<b>246 485.95</b>	<b>323 391.36</b>
résultats de clôture	0,00	144 211.22	67 305.81	0.00	0.00	76 905.41
restes à réaliser			0.00		0.00	0.00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>125 738.43</b>	<b>269 949.65</b>	<b>120 747.52</b>	<b>53 441.71</b>	<b>246 485.95</b>	<b>323 391.36</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>144 211.22</b>	<b>67 305.81</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>76 905.41</b>

- décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, le compte administratif du Président dont les résultats (identiques à ceux du compte de gestion du percepteur) se soldent par :

**les résultats de clôture suivants :**

- un déficit d'investissement de clôture de 67 305.81 €,
- un excédent d'exploitation de clôture de 144 211.22 €,

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT (M49) réf : D2018009**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Considérant les éléments suivants :

<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	107 371.15
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 7 241.71

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017</b>	
Résultat de l'exercice	- 60 064.10
Résultat antérieurs	- 7 241.71
Solde d'exécution cumulé	- 67 305.81

<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 67 305.81
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de l'investissement	67 305.81

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	36 840.07
Résultat antérieur	107 371.15
Total à affecter	144 211.22

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| a) Couverture du besoin de financement de l'investissement | 67 305.81€  |
| b) Restes sur excédents de fonctionnement                  | 76 905.41 € |

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (M49) : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE L'EXERCICE 2018 réf : D2018010**

Monsieur DEVIN Didier explique et commente les grandes lignes du budget primitif de l'exercice 2018 du Service de l'Eau et de l'assainissement. Après information et discussion, les Conseillers vont délibérer sur les points suivants.

**g) Programmes de la section d'investissement sur l'exercice 2018**

Outre les opérations en cours et reportées sur l'exercice 2018, le programme des investissements pour l'année 2018 a été examiné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le programme des investissements (recettes et dépenses) et entérine les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2018.

**b) Dépenses et recettes de la section d'exploitation sur l'exercice 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- examine les dépenses et recettes de la section d'exploitation pour l'exercice 2018.

**c) Examen et vote du budget primitif et unique de l'exercice 2018 du Service annexe de l'eau et de l'assainissement**

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget primitif et unique de l'exercice 2018 du Service annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

215 142.17 €	pour la section d'exploitation (vote par chapitre)
165 478.18 €	pour la section d'investissement (vote par chapitre)

**BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DRESSE PAR MONSIEUR LECOMTE ÉRIC, TRESORIER réf : D2018011**

**Le Conseil municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif et unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur LECOMTE Éric Trésorier, pour l'année 2017,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- 4) après avoir entendu l'exposé de Monsieur LECOMTE ÉRIC, Trésorier.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- adopte le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2017.

**BUDGET COMMUNAL (M14) : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 réf : D2018012**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après étude par la Commission des Finances et des budgets

Après présentation des différents comptes et résultats,

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Trésorier adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé,

Après examen, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur THOMAS Georges, doyen de l'Assemblée, le conseil municipal :

- décide d'adopter, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, le compte administratif arrêté comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<i>compte administratif</i>		<i>principal</i>			
Résultats reportés	0,00	720 159.76	130 464.31	0,00	130 464.31	720 159.76
Opérations de l'exercice	1 374 923.45	1 458 008.61	127 009.14	337 693.10	1 501 932.59	1 795 701.71
<b>TOTAUX</b>	<b>1 374 923.45</b>	<b>2 178 168.37</b>	<b>257 473.45</b>	<b>337 693.10</b>	<b>1 632 396.90</b>	<b>2 515 861.47</b>
Résultats de clôture	0,00	803 244.92		80 219.65	0,00	883 464.57
Restes à réaliser						
<b>Totaux Cumulés</b>	<b>1 374 923.45</b>	<b>2 178 168.37</b>	<b>257 473.45</b>	<b>337 693.10</b>	<b>1 632 396.90</b>	<b>2 515 861.47</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0,00</b>	<b>803 244.92</b>	<b>0</b>	<b>80 219.65</b>	<b>0,00</b>	<b>883 464.57</b>

- décide d'approuver, à l'unanimité, pour l'exercice 2017, le compte administratif du Maire dont les résultats (*identiques à ceux du compte de gestion du percepteur*) se soldent par :

**les résultats de clôture suivants :**

- un excédent d'investissement de clôture de 80 219.65 €,
- un excédent de fonctionnement de clôture de 803 244.92 €,

soit un résultat global excédentaire de : **883 464.57 €.**

**BUDGET COMMUNAL (M14) : AFFECTATION DU RESULTAT réf : D2018013**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Considérant les éléments suivants :

<b>Pour mémoire</b>	
Résultat de fonctionnement, antérieur reporté	720 159.76
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 130 464.31

<b>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2017</b>	
Résultat de l'exercice	210 683.96
Résultat antérieurs	- 130 464.31
Solde d'exécution cumulé	80 219.65

<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2017</b>	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	80 219.65
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de l'investissement	80 219.65

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice	83 085.16
Résultat antérieur	720 159.76
Total à affecter	803 244.92

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du cpte 1068 du BP)	0.00 €
2° Reste sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	803 244.92 €

**BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2018 : DISPOSITIONS DIVERSES réf : D2018014**

**a) Subventions communales pour l'année 2018**

Après examen des différentes demandes, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide d'allouer, pour l'octroi de subventions de fonctionnement, les sommes de :
  - 18.000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sur-Loing,
  - 22 000.00 € aux organismes et associations de droit privé,
  - 400 000,00 € aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune inscrit au compte (65548)

**b) Programmes et opérations de la section de l'investissement pour l'année 2018**

Outre les opérations en cours, le programme des investissements pour l'année 2018 a été examiné lors des réunions des commissions des finances et des budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'avis formulé par la Commission des Finances sur le programme des investissements et entérine les inscriptions budgétaires pour l'exercice 2018.

**c) Dépenses et recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- prend note des explications et commentaires sur la section de fonctionnement de l'année 2018,
- examine les dépenses et recettes de la section de fonctionnement.

**BUDGET PRIMITIF ET UNIQUE DE LA COMMUNE (M14) SUR L'EXERCICE 2018 : EXAMEN ET VOTE réf : D2018015**

Monsieur Didier DEVIN et Monsieur Thierry BRIQUET, expliquent et commentent les grandes lignes du budget communal primitif et unique de l'exercice 2018 (*sections de fonctionnement et d'investissement*).

Après examen et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- vote le budget primitif et unique communal de l'exercice 2018 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux sommes de :

2 037 864.92 €	pour la section de fonctionnement ( <i>vote par chapitre</i> )
486 600.00 €	pour la section d'investissement ( <i>vote par chapitre</i> )

**VENTE DE TERRAIN A LA CC4V réf : D2018016**

Vu les statuts de la CC4V

Vu la délibération n° D2017076 du 27 novembre 2017 validant le protocole d'accord sur les conditions patrimoniales et financières du transfert en pleine propriété des terrains sur les zones d'activités économiques

Considérant que la promesse de vente au profit de la SCI CAYCIE n'a pas été réalisée dans le délai prescrit,

Monsieur Didier DEVIN, informe les Conseillers du projet d'achat des parcelles cadastrées B2029 et B2030 de 6 158 m<sup>2</sup>, situées sur la Zone d'Activités de la Forêt.

Considérant que l'avis des Domaines est facultatif avant la cession d'un terrain pour les communes de moins de deux mille habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- décide de vendre, sur la Zone d'Activités de la Forêt, les parcelles cadastrées B2029 et B2030 de 6 158.m<sup>2</sup> au profit de la Communauté de Communes des Quatre Vallées
- fixe le prix des deux parcelles à 62 000.00 € HT (soixante-deux mille euros)
- charge le Notaire, Maître BAUCHY Grégoire, de toutes transactions,
- autorise le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces nécessaires à cette vente
- charge le Maire ou les Adjointes de toutes formalités



### PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES réf : D2018017

Monsieur Thierry BRIQUET et Madame Nadia MARTIN informent le conseil municipal :

Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP n°2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu que ce dispositif a pour finalité de favoriser l'embauche de certains publics peu ou pas qualifiés, présentant des difficultés d'insertion professionnelle et confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Vue que l'objectif est ainsi de leur offrir l'opportunité d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles.

Qu'à cette fin, les Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) prévoient des actions de formation et un accompagnement pour le candidat, ainsi que des aides de l'Etat pour l'employeur.

Vu la délibération du 29 janvier n° D2018006, Monsieur Thierry BRIQUET et Madame Nadia MARTIN proposent au conseil municipal de recourir au Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) à partir du 1er mars 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** de recourir au Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) à partir du 1er mars 2018
- **autorise** le Maire à percevoir l'aide financière de l'Etat relative au Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) à hauteur de 40 % sur les 20 premières heures
- **conclut** un Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Durée du contrat )	Durée hebdomadaire du travail	Rémunération
Service technique	1	1 an	35 heures	1 498.50 €

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **autorise** les Maire ou les adjoints à signer l'ensemble des pièces relatif à ce dossier
- **charge** le Maire ou les adjoints de toutes formalités

### AFFAIRES DIVERSES

Néant

### INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Lecture de l'arrêté validant la recomposition du conseil communautaire de la CC4V
- Remerciements d'administrés pour le travail effectué lors des épisodes neigeux

### QUESTIONS DIVERSES

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, lundi 26 mars 2018, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Le Maire,  
Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le : 5 mars 2018